



Service
de l'Information
Aéronautique

DSNA



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tél : 05 57 92 57 95 ou 57 97
e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

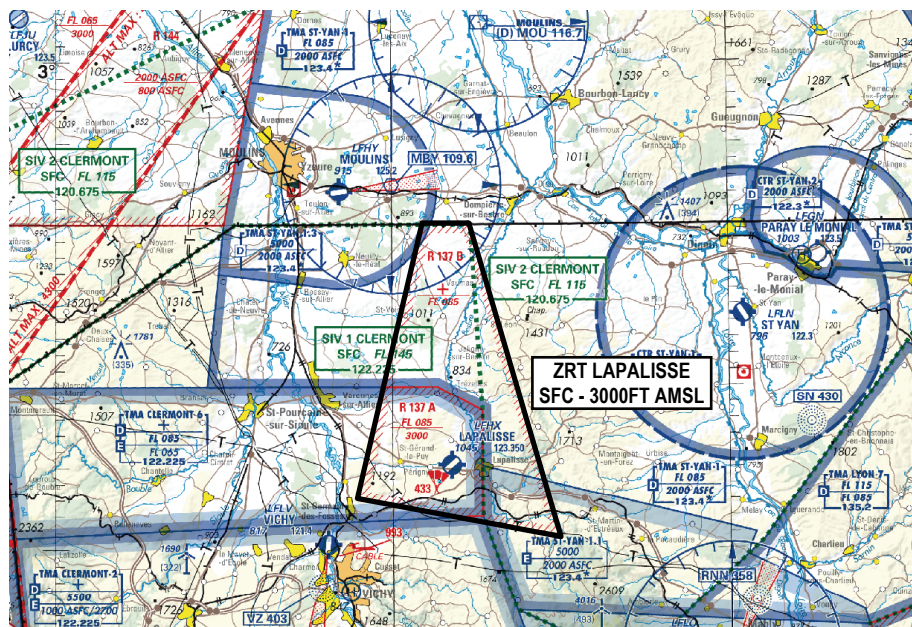
SUP AIP 001/18

Date de publication : 04 JAN

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) dans la région de Lapalisse (LFHX)

En vigueur : Du 22 janvier au 16 février 2018

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Lapalisse LFHX, Vichy Charneil LFLV



Extrait carte IGN OACI au 1 / 500 000 édition 2017

ACTIVITÉ

Vols d'expérimentation d'un aéronef circulant sans personne à bord

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Activable du lundi au vendredi
SR-SS

INFORMATION DES USAGERS

CLERMONT APP 122.225 MHz

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG /CAM contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf :

- les aéronefs participant à l'expérimentation
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions
- les aéronefs autorisés par le directeur technique des vols

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

SERVICES RENDUS

Information de vol et d'alerte

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

46°30'00"N-003°37'00"E
46°10'41"N-003°44'58"E
46°13'06"N-003°26'53"E
46°30'00"N-003°32'51"E
46°30'00"N-003°37'00"E

SFC - 3000FT AMSL

ORGANISME A CONTACTER

Directeur technique des vols, Tél : 06.79 15 88 23 ou 06 47 69 56 00